

1. INTRODUCTION

La Municipalité régionale de comté d'Asbestos par le présent document complémentaire énonce une série de dispositions réglementaires et de normes d'aménagement ayant pour objectifs la mise en œuvre du schéma d'aménagement, la protection de l'environnement et la sécurité de sa population.

Ce cadre normatif s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos.

Les Municipalités locales devront obligatoirement inclure dans leur réglementation d'urbanisme les différentes dispositions et normes de ce document complémentaire.

Ces normes et dispositions minimales constituent un cadre normatif minimum, chaque municipalité pourra élaborer des normes plus sévères si elle le juge à propos.

Le présent cahier constitue le document complémentaire visé au deuxième alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1).

NE PAS PHOTOCOPIER
VERSO DE LA PAGE